

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS7

présenté par
M. Labille et Mme Six

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« depuis au moins deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'idée de cette loi de lutter contre la tutelle implicite du compte bancaire par une autre pourrait être amenuisée par la durée de 2 ans de son entrée en vigueur effective. En effet, on peut imaginer qu'une personne utilisant abusivement le compte bancaire d'une autre pourrait, suite à l'annonce de cette loi, lui intimer de créer un compte bancaire. La tutelle implicite se perdrait alors. En imposant une durée minimum de 2 années de possession du compte, le risque se réduit.